

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 14 janvier 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Est absente : Madame Carole Cardinal

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2020-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-01-002 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2019 à 19 h 30, du 17 décembre 2019 à 20 h 15 et du 19 décembre 2019 à 8 h 30

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2019 à 19 h 30, du 17 décembre 2019 à 20 h 15 et du 19 décembre 2019 à 8 h 30 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2019 à 19 h 30, du 17 décembre 2019 à 20 h 15 et du 19 décembre 2019 à 8 h 30.

Adoptée

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois de janvier.

J'aimerais d'abord en mon nom et celui des membres du conseil vous souhaiter une année 2020 à la hauteur de vos attentes.

2020 marque le 175^e anniversaire de la Municipalité et nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour mettre en place des actions rassembleuses qui permettront de créer des liens nouveaux entre les générations, les citoyens et les secteurs d'activités. Nous réaliserons cette année plusieurs projets porteurs, tels l'aménagement du terrain derrière la bibliothèque située au 164, rue Saint-Joseph, la réfection du terrain de baseball qui sera inauguré par la tenue d'un match mémorable. À la suite du dévoilement de la nouvelle image de marque de la Municipalité, nous implanterons une nouvelle signalisation des emplacements et infrastructures municipales et reverrons le look de l'Info Sainte-Martine en plus de lancer un nouveau site Internet. Le Festi-Glace sera de retour avec la collaboration de l'Association des pompiers que la rivière soit gelée ou non. Un souper communautaire lors de la Fête des Moissons sera organisé. Les organismes desservant le territoire sont également invités à organiser des événements spéciaux pour souligner l'anniversaire et nous leur offrirons une aide financière pour bonifier leur offre. Les membres du comité du 175^e, composé de bénévoles, d'élus et d'employés municipaux ont proposé d'excellentes suggestions, dont la réalisation de capsules vidéo mettant en vedette des ambassadeurs et ambassadrices et soulignant les attraits de la municipalité. La création d'un livre pour enfants offrant un clin d'œil aux 175 ans d'histoire de la Municipalité sera également réalisée en collaboration avec les jeunes des écoles de Sainte-Martine.

Retour sur la route 138

À la suite d'une rencontre avec le ministre Bonnardel en décembre dernier, le ministère des Transports s'est engagé à mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité routière sur la route 138, en particulier sur le tronçon entre Mercier et Sainte-Martine. Le ministre nous a entre autres, mentionné que la limite de vitesse entre les deux municipalités allait passer de 90 km/h à 80 km/h, chose faite, la signalisation est maintenant en vigueur. Comme la majorité d'entre vous a pu le constater, une clôture à neige a également été installée avant le congé des Fêtes, celle-ci devant réduire l'accumulation de neige sur la chaussée. Les employés du MTQ ont également comme mandat d'augmenter le niveau de service sur la route 138 et d'assurer un suivi plus serré avec l'entrepreneur responsable du déneigement. Le ministre a de plus spécifié la réalisation d'actions à court, moyen et long terme. Dès l'été 2020, un radar photo sera installé et une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière sera lancée. Une bande rugueuse au centre de la route sera mise en place au cours de l'automne prochain et la clôture à neige sera réinstallée pour la période hivernale. Nous participerons également à un projet de radar de vitesse moyenne. De tels systèmes sont fréquents en Europe et ont prouvé leur efficacité. Les municipalités de Mercier et Sainte-Martine seront parmi les premières à

tester cette façon de faire en 2022. À beaucoup plus long terme, le ministère s'engage à réaliser une haie brise-vent entre Mercier et Sainte-Martine, une action qui demandera beaucoup de concertation entre les propriétaires et le gouvernement. La Municipalité continue d'assurer un suivi concernant la réalisation de ces engagements et nous poursuivons nos actions de sensibilisation en collaboration avec le corps de police municipal de la Ville de Mercier et la Sûreté du Québec de Beauharnois-Salaberry.

Ce soir, nous adopterons deux résolutions concernant la restructuration du Service de sécurité incendie. Le conseil municipal a fait de la sécurité incendie une de ses priorités au budget 2020. À la suite d'un diagnostic organisationnel obtenu en 2018, la Municipalité devait revoir l'organisation de ce service, et ce afin de mieux répondre aux exigences du schéma de couverture de risques incendies. Le directeur doit entre autres mener à bien la coordination du schéma de couverture de risques, mettre en place un programme d'inspections pour tous les risques, mettre à jour les plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés et planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire.

Auparavant, monsieur Bernard Mallette assumait les tâches de directeur des services des travaux publics et de sécurité incendie. Puisque l'ampleur de la tâche du directeur du Service de sécurité incendie augmente considérablement, la Municipalité doit se doter d'un directeur pour ce service qui sera en mesure d'effectuer au moins 21 heures de travail par semaine. C'est pour cette raison que monsieur Sylvain Dubuc est embauché à titre de directeur du Service de sécurité incendie. Monsieur Dubuc assurait déjà de façon très satisfaisante l'intérim de ce poste depuis le 19 avril 2019 en plus d'être à l'emploi de la Municipalité à titre de pompier depuis 1983 et de lieutenant depuis 2000.

La Municipalité souhaite souligner l'implication exceptionnelle de monsieur Mallette qui au cours des 32 dernières années a assumé à lui seul la direction des deux services. Les connaissances que ces deux employés ont, au sujet de notre municipalité, ne peuvent être remplacées. C'est pourquoi nous sommes très heureux que monsieur Mallette poursuive son travail au sein de la Municipalité en se dévouant entièrement à son poste de directeur du Service des travaux publics, qui ne manque pas de défi et que monsieur Dubuc accepte son nouveau rôle.

J'aimerais faire un bref retour au sujet de la fermeture d'eau qui est survenue sur l'ensemble du territoire dimanche dernier. C'est la combinaison de deux problèmes techniques en simultané qui a causé cette coupure majeure hier. Tout d'abord, les réservoirs d'eau potable de la Municipalité réussissent habituellement à subvenir à la demande en eau potable lors d'un problème en alimentation d'eau, et ce, le temps que la situation soit rétablie. Un système de surveillance du niveau de l'eau avise alors automatiquement le Service des travaux publics lorsque la quantité d'eau commence à diminuer dans ces réservoirs. Pour des raisons que la Municipalité ignore encore, aucune alerte n'a été lancée hier. Ainsi, une fois la réserve d'eau épuisée, des citoyens ont commencé à manquer d'eau et l'ont manifesté sur les réseaux sociaux.

Par la suite, l'équipe municipale s'est activée à trouver la raison de cette coupure d'eau sur le réseau d'alimentation principal. Nous avons alors demandé l'aide de la Régie intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée-de-la-Châteauguay puisqu'il semblait s'agir d'un problème provenant de notre alimentation principale. Les intervenants de la Ville de Mercier nous ont confirmé que leur réseau continuait de répondre à notre demande. C'est ainsi qu'un problème électrique sur une valve, située sur la conduite d'alimentation des bassins, a été découvert. Les employés ont pu effectuer un détournement temporaire de cette conduite afin de rétablir rapidement l'alimentation en eau dans l'ensemble des résidences, et ce,

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

le temps d'effectuer les réparations sur la valve. La situation est complètement rétablie et le réseau fonctionne aujourd'hui à sa pleine capacité.

Afin d'être bien outillé lors de telles circonstances, il est important de conserver à la maison une trousse d'urgence permettant de subvenir aux besoins de base pendant au moins 72 heures. La Municipalité possède également un système automatique de messagerie, informant rapidement les abonnés lors de situation d'urgence. Nous avons utilisé pour une des premières fois sur l'ensemble du territoire notre SAM et selon bon nombre d'abonnés, les messages d'information transmis hier soir ont été fort appréciés. Les citoyens qui ne sont pas encore inscrits au SAM sont invités à le faire via le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Services aux citoyens, www.municipalite.sainte-martine.qc.ca. Il est également possible de faire son inscription en appelant à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture au 450 427-3050.

Maude Laberge, mairesse de la Municipalité de Sainte-Martine

Période de questions

Monsieur Stéphane Loiselle

- Demande la collaboration du conseil et de la Municipalité afin de pouvoir réduire le coût du gymnase de l'école secondaire qui serait présentement de 2600 \$, ce qui est trop élevé pour l'Association de soccer.

Réponse : La Municipalité a conclu une entente avec la Commission scolaire pour obtenir des prix réduits. La responsable des loisirs va communiquer avec la personne responsable de l'Association de soccer pour les aider et faire en sorte qu'ils obtiennent un prix raisonnable pour la location du gymnase.

Madame Denise Daoust

- Demande pourquoi la clôture à neige sur la 138 n'a pas été installée dans la courbe sur la 138.

Réponse : Suite aux analyses l'installation de la clôture n'était pas nécessaire dans la courbe.

Monsieur Raymond Touchette

- Émet le commentaire qu'il a pu observer que la Ville de Candiac offre à ces citoyens la possibilité d'apporter leurs documents confidentiels et de les déposer dans un bac sécurisé afin qu'ils soient ensuite déchiquetés de façon sécuritaire par la Ville.

Réponse : Des vérifications vont être faites par la Municipalité concernant ce service.

2020-01-003 : Ventes pour taxes

Attendu la liste des arrérages de taxes municipales;

Attendu que les procédures prévues aux articles 1022 et suivant du *Code municipal du Québec* ont été respectées;

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des arrérages de taxes municipales selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec.*, sous réserve des paiements pouvant être reçus d'ici le 20 janvier 2020.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à agir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, pour recouvrer les montants de taxes dus en 2018 ou antérieurement, tels que présentés sur la liste des arrérages à transmettre à la MRC de Beauharnois-Salaberry, et à entamer, le cas échéant, les procédures de ventes pour taxes.

Adoptée

2020-01-004 : Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) lancé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit procéder à la réfection des terrains de baseball situé sur son territoire;

Attendu que ce projet de réfection cadre dans le programme d'aide financière du MEES;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine autorise la présentation du projet « Mise à niveau de deux terrains de baseball – Parc des Copains » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Martine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Municipalité de Sainte-Martine mandate la firme Tetrattech QI inc. afin de préparer et transmettre, dans le cadre de cette demande d'aide financière, tout document relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2020-01-005 : Prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Martine

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine a soumis ses prévisions budgétaires 2020 avec des revenus de 68 975 \$, des dépenses de 64 856 \$ et un surplus de 4 119 \$;

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit combler 10 % du déficit d'opération, s'il y a lieu;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Martine et accepte de combler 10 % du déficit, le cas échéant.

Adoptée

2020-01-006 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont les suivantes qui répondent aux orientations;

Organisme	Activité	Montant de la subvention	Poste budgétaire
Maison des jeunes l'Entracte	Sollicitation annuelle	15 052,00 \$	02-701-90-972
Association de hockey mineur de Sainte-Martine	Festival de hockey MAHG de Sainte-Martine	250,00 \$	02-701-90-971
	Total	15 302,00 \$	

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tel que décrit précédemment.

Que chacune de ces dépenses soient imputées au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-01-007 : Adoption du Règlement numéro 2019-357 sur la délégation des fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité de marchés publics

Attendu la Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat adoptée par la Municipalité;

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Attendu que selon l'article 33 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics, la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général;

Attendu que compte tenu des courts délais dont bénéficie la Municipalité pour répondre auxdites plaintes;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, au directeur – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorier adjoint, toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de ladite loi;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été respectivement dûment donné et présenté lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019;

Attendu qu'une copie du Règlement numéro 2019-357 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Règlement numéro 2019-357 sur la délégation des fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité de marchés publics soit adopté.

Adoptée

2020-01-008 : Renouvellement de mandats – Membres du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de l'article 3.4 du Règlement numéro 2019-347 constituant le comité consultatif d'urbanisme, la durée de mandat de chaque membre est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme;

Attendu qu'en vertu de l'article 3.5 de ce Règlement, la personne nommée à un siège vacant reste en poste pour la durée restante du mandat de la personne qu'elle remplace;

Attendu qu'une période de deux (2) ans s'est écoulée depuis l'adoption des résolutions qui ont nommé certains des membres actuels du comité ou du membre qu'il remplace;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle, pour une période de deux (2) ans, le mandat de mesdames Guylaine Myre et Anyze Goyette et messieurs Ghislain Cormier et Philippe Cécyre comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

2020-01-009: Restructuration du Service de sécurité incendie

Attendu que la Municipalité avait demandé en 2018 un diagnostic organisationnel à la firme Icarium groupe conseil;

Attendu que ce diagnostic avait démontré que la Municipalité devait revoir l'organisation de son Service de sécurité incendie afin de mieux répondre aux exigences des obligations légales en vigueur ainsi que du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans le but d'optimiser la sécurité de sa population;

Attendu que la Municipalité avait confié un deuxième mandat à Icarium afin de préparer un plan de capacité de son Service de sécurité incendie;

Attendu que la Municipalité accepte la recommandation du plan de capacité de se doter d'un directeur du Service de sécurité incendie avec un horaire de 21 heures semaine;

Attendu que monsieur Bernard Mallette, directeur des travaux publics, ne peut assumer les tâches de deux services simultanément;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que monsieur Bernard Malette n'agisse plus comme directeur du Service de sécurité incendie pour se consacrer pleinement à son rôle de directeur des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que soit remercié monsieur Bernard Mallette pour son implication exceptionnelle à titre de directeur au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine au cours des 32 dernières années.

Adoptée

2020-01-010 : Embauche d'un directeur au sein du Service de sécurité incendie

Attendu la décision de la Municipalité de se doter d'un directeur du Service de sécurité incendie avec un horaire de 21 heures semaine;

Attendu que monsieur Sylvain Dubuc occupe le poste de directeur du Service de sécurité incendie par intérim depuis le 9 avril 2019;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par monsieur Sylvain Dubuc.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine embauche monsieur Sylvain Dubuc au poste de directeur du Service de sécurité incendie à compter du 6 janvier 2020.

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Que madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Maude Laberge, mairesse soient autorisées à signer le contrat de travail à durée indéterminée.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-220-00-141 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité de Sainte-Martine dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-01-011 : Embauche d'un préventionniste au sein du Service de sécurité incendie

Attendu que le plan de capacité de la firme Icarium groupe conseil recommandait aussi l'embauche d'un préventionniste au sein du Service de sécurité incendie;

Attendu la décision de la Municipalité de se doter d'un préventionniste au sein du Service de sécurité incendie;

Attendu que monsieur Jacob Bernier a été embauché à la MRC de Beauharnois-Salaberry à titre de préventionniste pour le bénéfice de certaines municipalités de la MRC, dont la Municipalité de Sainte-Martine depuis le 23 mars 2016;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par monsieur Jacob Bernier.

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine embauche monsieur Jacob Bernier au poste de préventionniste du Service de sécurité incendie à compter du 27 janvier 2020.

Que madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Maude Laberge, mairesse soient autorisées à signer le contrat de travail pour une durée de 3 ans.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-220-00-141 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité de Sainte-Martine dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-01-012 : Nomination du représentant de la Municipalité de Sainte-Martine au Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Attendu que selon l'article 5.1 du Règlement numéro 253 établissant les règles de régie interne du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Beauharnois-Salaberry, les membres non élus du Comité sont nommés par résolution de leur conseil municipal respectif pour une durée d'un an, renouvelable;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer monsieur Sylvain Dubuc, directeur du Service de sécurité incendie, en tant que représentant de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2020.

Adoptée

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt numéro 2019-354

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au présent conseil le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2019-354 décrétant des dépenses pour la réalisation des travaux de conversion des luminaires de rues au DEL.

Dépôt du rapport des déboursés – décembre 2019

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de décembre 2019, au montant de 263 760,17 \$ pour les déboursés et au montant de 99 073,20 \$ pour les salaires, pour un montant total de 362 833,37 \$.

La minute des conseillers

Madame Maude Laberge

- Informe les citoyens que la facture de cellulaire lors de son voyage en Tunisie était élevée, mais qu'elle est remboursée par la Fédération Québécoise des Municipalités.

Monsieur Normand Sauv 

- Mentionne le regroupement de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent et de l'Office municipal d'habitation de la municipalit  de Sainte-Martine, qui a permis la cr ation de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent. Le nouvel Office sert 7 municipalit s, dont Sainte-Martine. Il remercie les anciens repr sentants d'avoir particip s pendant toutes ces ann es et invite les citoyens   s'inscrire au nouvel Office.

Monsieur Jean-Denis Barbeau

- Rappelle aux citoyens de partager leurs photos en pr vision du 175^e anniversaire de la Municipalit .

Sainte-Martine, le 14 janvier 2020

Il remercie les bénévoles de la Guignolé et les citoyens pour leur générosité.

Il remercie les bénévoles du festival MAGH et les citoyens qui ont participé.
Encore cette année il y a eu une bonne participation, ce qui est une belle vitrine pour notre Municipalité.

Période de questions

Aucune autre question de la part des citoyens présents.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 04.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Sous réserve d'approbation